

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 07 octobre 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre le 07 octobre à 19h00
le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : : 01 octobre 2024

Présents : LONGIS Maryline, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique,
VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, GARNIER Christian,
JOLLAND Marie-Chantal, MARIN Béatrice, Mme PUECH Julie, DUC-MAUGE Pascal
Mme CHERON Elodie

Excusés : Mme DIDIER Véronique pouvoir donné à Mme LONGIS Marie-Line

Absents : Mme GIRAUD Pascale, M. JUNIQUE Mathieu, M. LANOY Julien, KUHNE Pablo
Mme GARCIA Brigitte

Secrétaire de séance : Mme CHERON Elodie

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 02 septembre 2024**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations**

- Convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclotouristique sur la commune
- Choix des entreprises pour le reverdissement de la salle des fêtes
- Choix des entreprises pour la rénovation des salles de bains du Gîte auberge à Dionay
- Autorisation au maire pour la cession d'une partie du chemin rural de la voix du tram devant l'ancienne gare de Dionay
- Mutualisation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
- Financement communale pour le Noël des Lumières
- Remboursement d'un trop versé à un exposant pour le Noël des Lumières
- Fusion des deux écoles suite à la diminution du nombre d'enfants scolarisés

- **Divers**

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme CHERON Elodie a été élue à l'unanimité.

2/ Validation et signature du PV 02 septembre 2024

Accepté à l'unanimité

3/ Décisions du Maire

DM 20240801 PLACEMENT COMPTE A TERME

4/ Convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclotouristique sur la commune de St Antoine l'Abbaye Délibération afin de régulariser

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Département a associé Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVIC) et les associations de cyclistes du secteur afin de revoir son offre de boucles cyclotouristiques sur le Département devenues obsolètes. Ainsi la nouvelle boucle n°5 va être créée et traversera St-Antoine l'Abbaye sur un circuit de 49 km empruntant le réseau routier départemental et communal. Mme le Maire propose de l'autoriser à signer la convention qui précisera les obligations particulières de la commune et du Département.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 07 octobre 2024 à 19 heures

5/ VERDISSEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur d'aménagement, une première tranche de végétalisation du bas du village consistant à un pré-verdissement du parking de la salle des fêtes est à réaliser dans l'objectif d'ajouter un îlot de fraîcheur associé à la rangée de noyers et de masquer le parking vu de l'avenue 19 mars 1962. Après avoir consulté trois entreprises Mme le Maire propose au vu des devis présentés de retenir l'entreprise Bazzoli pour un montant total HT de 24 536.50 € sur lequel une subvention de 10 267 € est attendu dans le cadre du dispositif « un arbre un habitant en Isère » laissant un reste à charge à la commune de 14 269.50 €.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

6/ TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DE BAINS AUBERGE DE DIONAY – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover les salles de bains de l'ensemble des appartements et gîtes de l'Auberge de Dionay dans le but de standardiser et remettre aux normes ces logements mais également afin d'améliorer l'attractivité touristique des gîtes de l'Auberge. Deux entreprises ont été consultés pour une proposition financières pour la réfection de 7 salles de bains dont six pour les gîtes et une pour l'appartement. Elle propose de retenir la proposition de l'Entreprise Cyrille POULAT pour un montant total de 51 813 € HT

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

7/ AUTORISATION AU MAIRE POUR LA CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DONNANT ACCES A LA VOIE DU TRAM DEVANT L'ANCIENNE GARE DE DIONAY

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mettre en vente une partie du chemin rural donnant accès à la voie du tram aux propriétaires de la parcelle située à l'adresse de l'ancienne Gare de Dionay après avoir borné et délimité cette zone. Elle précise que les propriétaires actuels utilisent de manière paisible et depuis de nombreuses années une partie de ce chemin à des fins personnelles n'obstruant pas l'accès public au chemin rural reliant la voie du Tram. Elle demande l'accord également pour que le coût du bornage soit pris en charge à 50% par le propriétaire à l'initiative de la demande.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

8/ MUTUALISATION ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département. Mme le Maire demande de donner mandat au TE38 en l'autorisant à signer la convention présentée.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

9/ FINANCEMENT COMMUNAL POUR LE NOEL DES LUMIERES

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël des 07 et 08 décembre 2024 porté par la commune, cette dernière, désireuse de promouvoir le village de Saint Antoine l'Abbaye, a imaginé le projet « Les Lumières de Saint Antoine », un parcours lumineux qui propose une visite nocturne atypique à la découverte du patrimoine architectural et naturel de la cité, composé de projections, de scénographies lumineuses et d'œuvres d'arts numériques. Cet événement est synonyme de coûts importants c'est pourquoi Mme le Maire propose de faire appel à du parrainage de type sponsoring et de rechercher le soutien d'entreprises locales qui pourraient nous aider à financer cet événement, nous permettant d'atteindre notre équilibre budgétaire en contrepartie de la signature de convention de parrainage écrite. Elle demande également l'accord du conseil municipal pour le financement de ce parcours lumineux porté par l'entreprise Luminariste pour un montant total de 27 500 € TTC pour lequel la commune attend la participation financière d'Isère Attractivité pour 10 000 €, de la Région pour 10 000 € (sous réserve d'accord) et un parrainage avec des sponsors pour 5 000 €.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 07 octobre 2024 à 19 heures

10/ REMBOURSEMENT D'UN TROP VERSE A UN EXPOSANT POUR LE NOEL DES LUMIERES

Mme le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions au Noël des Lumières par les exposants est actuellement en cours depuis plusieurs semaines, et que le règlement du marché qui a été validé ne fait pas état du remboursement des sommes potentiellement versées et dans quelles conditions il serait envisagé. De ce fait, elle demande au conseil municipal de bien vouloir accorder à Mme ORSAY Julie le remboursement de la différence suite à son versement initial de 130 € soit la somme de 50 €.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

11/ FUSION DES DEUX ECOLES

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'Inspecteur d'Académie propose la fusion de deux écoles ce qui correspond à leur réunion en une structure unique. Dans ce cas précis, elle concerne la réunion de l'école maternelle des Tilleuls et de l'école élémentaire des Platanes situées respectivement Rue de la Ménagerie et Rue du Commandant Hector Garaud. Cette fusion se traduit par la fermeture administrative de ces écoles et par l'ouverture d'une nouvelle structure administrative avec son propre numéro d'immatriculation tout en conservant les 2 bâtiments existants en l'école des Tilleul et l'école des Platanes. Elle entrainera également la suppression d'un poste de Directeur d'école pour n'en n'avoir plus qu'un seul avec du temps de décharge plus important.

Votant :13 pour 13. Accepté à l'unanimité

12/ DIVERS

- **CCAS** : Ramassage des noix le samedi 12 octobre 2024
- **Maison Renevier** : Inauguration du bâtiment communal le jeudi 10 octobre 2024
- **Point Travaux** :
 - * **Eglise Abbatiale** : Demande de dérogation en cours auprès de la Préfecture pour participation de 1% par la commune à ces travaux
 - * **Salle multi activité** : Recherche en cours d'architectes pouvant assurer la Maîtrise d'œuvre des travaux à venir ainsi qu'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- **Point Marché de Noël** : La préparation avance bien, de nombreuses demandes d'inscriptions sont en cours et il est à noter la motivation et la cohésion de pratiquement toutes les associations du village à participer à cet événement dans le but de rassembler et de fédérer les habitants pour que ce marché devienne en quelque sorte une fête de village qui rassemble. Diverses animations sont ainsi prévues par certaines associations qui vont se regrouper au sein d'un pôle d'animation et une vente de soupe sera également organisée par St Antoine en Développement au profit de la commune.
- **Conseil Municipal Jeunes** : * Conseil municipal jeunes le samedi 05/10/2024
 - * Journée à Paris le 16/10/2024 pour la visite du Sénat
 - * Ramassage des noix
 - * Participation à la cérémonie du 11 novembre
- **Point cimetière** : Les bacs de tri sélectifs mis en place dans les cimetières sont très bien respectés par les usagers et la commune souhaite faire un article dans le prochain bulletin municipal pour remercier les habitants de leur investissement et implication.
- **Point signalétique** : Les tests avec les panneaux provisoires sont terminés et de nombreuses personnes ont été enquêtées par les élus. En attente du retour.
- **Point PLUI** : Les nouveaux projets de plan de zonage et de règlement écrit ont été communiqués ; en attente de les valider définitivement ultérieurement.
- **Point Voix du Tram** : Date de parution avancée à fin novembre 2024. Il est précisé que dans un soucis d'économie il est demandé à chacun de réduire les articles.
- **Point Fibre** : Le déploiement de la fibre est toujours en cours et certains secteurs ne sont pas encore raccordés.

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 07 octobre 2024 à 19 heures**

Séance levée à 21h15

Modification des dates des Prochains Conseil Municipaux :

➔ **Lundi 25 novembre 2024 à 19h00**

➔ **Pas de séance en décembre 2024**

Signatures :

Mme le Maire,

Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,

Mme CHERON Elodie

